



CONTEXTE

Dans le cadre de son Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025), le Comité a mis en place un groupe de rédaction chargé de préparer un rapport sur l'application de l'IA dans les soins de santé, soulignant le rôle des professionnels de la santé dans le respect de l'autonomie et du droit à l'information du patient, et dans le maintien de la transparence et de la confiance du patient en tant qu'éléments essentiels de la relation thérapeutique.



BUT

L'objectif du rapport est d'examiner comment les systèmes d'IA sont utilisés dans les soins de santé, compte tenu de leurs implications en matière de droits humains, en vue de développer et de renforcer la relation thérapeutique, en particulier en soutenant les médecins et, le cas échéant, d'autres professionnels de la santé dans la promotion de l'agence et de l'autonomie des patients, du bien-être des patients et de l'accès équitable aux soins de santé.



ACCES AU RAPPORT

Le rapport est disponible gratuitement sur le site web du Conseil de l'Europe consacré aux droits humains et à la biomédecine à l'adresse <https://go.coe.int/M5RKS>. Il est disponible en anglais et en français.



APERÇU DU RAPPORT

Le rapport met l'accent sur certains principes des droits humains qui présentent un intérêt particulier pour la relation thérapeutique, à savoir:

- ▶ Autonomie (article 5 de la Convention d'Oviedo)
- ▶ Normes professionnelles (article 4 de la Convention d'Oviedo)
- ▶ Autodétermination concernant les données de santé (article 10 de la Convention d'Oviedo)
- ▶ Accès équitable aux soins de santé (article 3 de la Convention d'Oviedo).

Le rapport aborde l'IA dans les soins de santé, y compris les applications utilisées par les professionnels de la santé ainsi que les applications utilisées par les patients eux-mêmes (applications prescrites par un médecin, mais aussi applications utilisées indépendamment telles que les vérificateurs de symptômes ou les traqueurs de données de santé).



PUBLIC CIBLE

Le rapport s'adresse aux décideurs, aux prestataires de soins de santé, aux professionnels de santé et aux patients (y compris les associations de patients).





ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Avec le déploiement croissant des systèmes d'IA dans les soins de santé, il devient de plus en plus important d'explorer et de comprendre le rôle des professionnels de santé dans le respect de l'autonomie et du droit à l'information du patient afin de maintenir la transparence et la confiance du patient, en tant qu'éléments essentiels de la relation thérapeutique.

En mettant l'accent sur les implications potentielles des systèmes d'IA pour les principes des droits humains relatifs à la santé, à savoir ceux visés dans la « Convention d'Oviedo », le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) a préparé un rapport sur l'impact de l'IA sur la relation « patient-médecin » qui souligne notamment les besoins suivants :

- ▶ Favoriser la confiance dans les normes professionnelles qui examinent la sécurité, la qualité et l'efficacité des systèmes d'IA.
- ▶ S'assurer que les systèmes d'IA (leurs données et leurs modèles) sont empiriquement solides, robustes, exacts, et que leurs résultats sont cohérents et reproductibles.
- ▶ S'attaquer aux biais dans les systèmes d'IA afin d'atténuer le risque d'accès discriminatoire aux soins de santé affectant les personnes et les groupes.
- ▶ Préserver l'autonomie du patient en mettant à disposition plus d'informations, d'explications et de transparence que moins.
- ▶ Promouvoir la vigilance à l'égard des données des patients, en atténuant tout partage de données par inadvertance ou ambigu avec des tiers.
- ▶ Éduquer et former les médecins et autres professionnels de santé à s'adapter aux systèmes d'IA qui guident leurs actions.